

" LA COCOF VA DROIT DANS LE MUR "

(LA LIBRE 19/11/2009)

► Selon le MR, l'institution n'a aucune garantie quant à sa survie financière.

Le français est une langue riche et complexe. Entre Wallons et Bruxellois francophones, certains mots laissent ainsi parfois cours à des interprétations différentes. Exemple ? L'apport de 12,5 millions apportés par la Communauté française à la Cocof (Commission communautaire française) est-il récurrent ou un simple "one shot" permettant à l'institution bruxelloise de boucler un budget 2010 périlleux (voir LLB/17/11) ? Pas clair... Sauf pour Michel Colson (MR-FDF), qui considère que cette manne financière n'est qu'"une bulle d'oxygène temporaire" pour 2010. "La ministre Ecolo Evelyne Huytebroeck le regrettait elle-même dans la presse en octobre passé. Je la cite : "J'entends aujourd'hui qu'autour de la table du côté wallon les interprétations de cet accord sont différentes, ce que je regrette parce que je pense que côté bruxellois, l'interprétation était assez unanime : aller vers une récurrence" (LLB 15/10)."

Selon le député, l'Olivier n'a ainsi "pas avancé d'un iota" sur un refinancement structurel de la Cocof. "Or tout le monde s'accorde à le dire : la Cocof a un besoin urgent de refinancement. Actuellement elle va droit dans le mur." La présidente du groupe MR au parlement francophone bruxellois, Françoise Schepmans, craint, par exemple, qu'en ma-

tière d'accueil des personnes handicapées ou de formation, l'institution ne puisse tenir ses promesses. Elle regrette aussi que le parcours d'intégration des primo-arrivants soit passé à la trappe. "Il y a vraiment un gouffre de différence entre ce qui avait été présenté lors de l'accord gouvernemental et les dernières discussions budgétaires."

Mais le pire reste à venir, selon le MR, qui appréhende déjà l'année 2011. "Ce sera le vrai rendez-vous historique de la Cocof", explique Michel Colson. "Il va falloir financer le CPP (contrat de projet professionnel) rendu obligatoire, poursuit Françoise Schepmans. Ce qui va demander d'accroître de plusieurs millions l'enveloppe de la formation."

Comme sous la précédente législature, le MR va à nouveau proposer de changer la clé de répartition entre Communauté française et Cocof (en passant de 77-23 actuellement à 75-25). "Cela nous apporterait un montant de 8,5 millions annuellement, et ce de manière structurelle, ce qui est évidemment beaucoup plus intéressant", analyse Françoise Schepmans.

"Attendre d'être exsangue financièrement pour aller quémander au Fédéral, comme le fait actuellement Christos Doulkeridis, c'est entrer de plain-pied dans la théorie Maddens, fustige Michel Colson. C'est exactement ce qu'attendent certains politiciens du Nord du pays. Il fallait penser à refinancer structurellement la Cocof en période de vaches grasses. L'Olivier a eu cinq ans pour le faire..."

R.M.